Leg. Assembly R. Roo 15-2-07

LE COURRIER DE L'OUEST

Vente Annuelle
A l'occasion de l'inventaire
25 p.c. de réduction sur tous nos Pardessus ; 15 p.c. sur les Hardes ; 15 p.c. sur les chaussures.
Une visite sollicitée.
S. F. MAYER

VOL. II — EDMONTON, ALBERTA, JEUDI, 24 JANVIER 1907 — No. 16

A TRAVERS LE MONDE

Terrible Catastrophe

L'Ile de la Jamaique dévastée par un tremblement de terre.

La ville de Kingston partiellement détruite

Holland Bay, Jamaïque.—Une violente secousse de tremblement de terre d'une durée de plusieurs minutes, suivie de plusieurs autres moins fortes, a ébranlé Kingston à trois heures de l'après-midi, lundi. Un sixième de la ville n'est plus qu'un monceau de ruines ; les quartiers restés intacts après le tremblement de terre ont été rasés par le feu, qui a éclaté peu après la secousse. Trente personnes ont été tuées et 300 blessées, c'est là du moins les chiffres que l'on donne dans les maigres rapports reçus de la scène de la catastrophe.

Dès la première secousse, les maisons en bois des quartiers pauvres de Kingston s'écroulèrent et le feu éclata presqu'aussitôt dans les débris, le long des quais. L'amoncellement des débris de toutes sortes dans les rues de la ville, la confusion qui suivit l'effroi général qui paralysait tout le monde, mirent les pompiers dans l'impossibilité de combattre effectivement les flammes, et cette hésitation, permit à l'élément destructeur de poursuivre sa marche dans toutes les directions.

Dès la première secousse toute la population se précipita hors des maisons. La seconde secousse acheva la démolition des murs qui tombèrent sur la foule avec un fracas terrible, ce qui mit le comble à l'épouvante générale. La police se mit courageusement à l'œuvre, retirant par douzaines les victimes qui étaient enfouies. On improvisa des brancards pour le transport des blessés qui furent conduits à l'hôpital général : c'est avec la plus fièvreuse activité que l'on procéda au sauvetage des personnes restées sous les débris des quartiers où les flammes poursuivaient leurs ravages.

Les cris déchirants des blessés retenus prisonniers sous une masse de poutres, menacés d'être brûlés vifs étaient bien propres à activer l'ardeur des sauveteurs, policemen et citoyens.

L'hôtel Myrt'e Bank est complètement détruit, ainsi que la station militaire anglaise et le camp hôpital des soldats invalides.

Un officier anglais qu'on dit être sir James Ferguson a été tué au poste militaire.

Dès la première secousse, tous les fils télégraphiques qui mettent Kingston en communication avec l'extérieur furent rompus.

Le bureau de la Western Union Telegraphe Co. est en ruine ; les employés ont tenté d'établir un service, mais ils n'ont pu réussir.

Le gouverneur de la Jamaïque, sir James Swettenham, aidé de sir Alfred Jones, a pris immédiatement des mesures sévères pour prévenir toute panique et empêcher les désordres. Bientôt de longues files de citoyens quittaient la ville, se dirigeant en bon ordre vers les hauteurs voisines, à quelques arpents des lieux du sinistre, il n'y a eu aucune scène de désordre, aucune tentative de pillage.

Les derniers rapports reçus disent que le feu était sous contrôle dans la nuit de lundi.

On n'a pas encore de communication directe avec Kingston, de sorte qu'il est impossible de fixer exactement le chiffre des pertes, le nombre de navires qu'il y avait dans le port et d'établir les pertes subies par les armateurs.

Le Myrthe Bank Hotel, complètement rasé, était le plus grand hôtel de la ville. Il était situé rue du Havre. Il avait été construit par la compagnie des hôtels de Kingston, en vertu de la loi de 1891. D'après cette loi, le gouverneur est tenu de garantir 3 pour cent du capital versé pour la construction d'hôtels. La compagnie ayant été mise en liquidation, le gouvernement prit pession de l'établissement, qui fut loué à la compagnie Elder, Dempster and Co.

Ce qu'est la Jamaique

L'ile de la Jamaïque, dans la mer des Antilles, est la plus grande des Antilles anglaises. Située à 60 lieues au sud de Cuba et à 46 lieues à l'ouest d'Haïti, elle a près de 60 lieues de long.

Elle renferme 728,000 habitants (Jamaïquains, aines); sur lesquels à peine 15,000 blancs, près de 500,000 nègres, plus de 120,000 mulâtres, etc.

Pays très montagneux et plein de torrents ; climat pluvieux, torride, qui fatigue les blancs, terres fécondes, grande variété de produits ; cultures principales : la canne à sucre, le café, le tabac, la noix de coco, le cacao, le maïs, la banane, etc., telle est la Jamaïque.

Le nombre des blancs ne cesse de diminuer ; celui des nègres croît rapidement par exédent des naissances, et les insulaires émigrent en grand nombre, notamment en Amérique centrale.

Découverte par Christophe Colomb, à son second voyage en 1494, il la trouva peuplée de Caraïbes, qui nommaient leur pays Yaymaca, " l'île des Fontaines," ou " l'île des Torrents." Colonisée par les Espagnols, conquise par les Anglais en 1655, elle est restée en possession de ces derniers ; abolition définitive de l'esclavage en 1838.

Ce qu'est Kingston

Kingston a une population de 50,000 âmes, de bons systèmes d'aqueducs et d'égouts, des rues bien éclairées, de grandes usines et une ligne de tramways. La ville, cependant, n'est pas attractive. Les résidences des officiers publics et des riches marchands sont construites dans la banlieue.

Les institutions publiques sont le musée, la bibliothèque, les bureaux coloniaux, les écoles, églises, le pénitencier, l'asile et le marché Victoria. A quatre milles de Kingston se trouve l'importante station navales de Port Royal, où les forces anglaises des Indes Occidentales ont leurs quartiers généraux.

L'Eglise en France

La situation est stationnaire

L'encyclique impatiemment attendue dans laquelle le pape explique son attitude sur la loi de séparation de l'église et de l'Etat, a été publiée le le 11 janvier à Paris.

Le souverain Pontife déclare qu'il éprouve une grande consolation du fait que les catholiques de France sont unis.

Il passe en revue les différentes raison qui lui ont fait rejeter la loi de séparation. Se montre confiant dans le verdict de l'histoire, " qui doit être que les yeux fixés constamment, sur les droits transcendants de Dieu. Nous n'avons pas eu l'intention d'humilier le pouvoir civil ou de combattre une forme de gouvernement, mais seulement de sauvegarder le temple spirituel du Christ."

Il indique ensuite les seules bases sur lesquelles l'entente pourra se faire.

" Ce que nous avons demandé, et que nous demandons, pour l'église dont la France est la Fille Aînée c'est le respect de la hiérarchie, l'inviolabilité de ses biens et la liberté. Si cela avait été accordé, la paix religieuse n'aurait pas été troublée, et le jour où notre demande sera accordée, la paix de la hiérarchie, si longtemps désirée, sera rétablie.

L'encyclique se termine comme suit :

" Avec la pleine confiance que la Vierge Immaculée, fille de notre Père, mère du monde, épouse du Saint-Esprit, vous obtiendra de la Très Sainte et Adorable Trinité, de meilleurs jours, du fond de notre cœur, nous vous donnons, vénérables frères, et à tout le peuple, notre bénédiction apostolique. "

Paris.—Près de quatre-vingt dignitaires de l'Eglise catholique de France, ont ouvert au Château de la Muette, ce palais où Marie-Antoinette a passé ses premiers beaux jours comme souveraine, leur troisième réunion plénière. C'est un concert de voix toutes empreintes de religieuse émotion qui s'est élevé de cette historique enceinte, dans le chant du " Veni Creator." La foule rassemblée au dehors écouta toute émue ce vieux cantique sacré. Les prélats arrivaient au château qui en automobile, qui en voiture ou à pied. Eux seuls furent admis, avec quelques secrétaires, à l'intérieur. On annonce que jusqu'à vendredi les murailles de cette royale demeure resteront vraiment muettes comme le dit leur nom. Rien ne transpire des délibérations. Tout ce qu'on a pu apprendre c'est que les principales questions à l'étude seront soumises à quatre comités. Le Le premier s'occupera des projets de culte. Le deuxième de la subsistance du clergé, le troisième et le quatrième, de l'organisation cléricale en général.

NOTRE CONCOURS

Voir les Conditions septième page

Actualité



DE MIRACLE EN MIRACLE

On photographie la parole

M. le docteur Morage, au cours de sa leçon, a la Sorbonne, a expose comment et a l'aide de quel mecanisme il parvient a reprodnire l'image de la parole.

Quelque étonnante que puisse sembler cette nouvelle, elle n'en est pas moins vraie. La parole, désormais, pourra être photographiée. Ce n'est point tout. Les signes particuliers qui transcrivent les vibrations des sons sont suffisamment distincts et caractéristiques pour qu'on puisse arriver à *lire* une de ces pages où les paroles sont photographiées, de la même façon qu'on peut déchirer un feuillet de sténographie.

Cette nouvelle découverte a été annoncée hier à la Sorbonne par le docteur Morage pendant la leçon qu'il a faite dans l'amphithéâtre de physiologie. Elle a été obtenue grâce à une modification légère d'un merveilleux appareil de télégraphie rapide écrivant en clair, dû à l'ingéniosité de M. M. Pollak-Virag.

Pour comprendre le mécanisme de cet appareil qui peut transmettre 40,000 mots à l heure, alors que l'antique Morse n'en transmet que 100, le Hugues 1,000 et le Baudot 4,000, il faut savoir que la dépêche destinée à être envoyée est écrite à l'avance au moyen d'une machine à écrire qui, au lieu de tracer des lettres, les représente pas une série de perforations. Ce papier perforé, placé dans l'appareil transmetteur, laisse passer, selon la position et la grandeur des trous, des courants plus ou moins longs qui se suivent à la file. A l'autre bout du fil télégraphique, ces courants font osciller un miroir devant lequel est placé un rais lumineux. Les rayons réfléchis de ce miroir tombent sur un papier sensible qui se déroule et qui est diversement impressionné. La pellicule passe ensuite automatiquement dans un bain révélateur, puis dans un bain de fixage et, avant que le télégramme du poste transmetteur ne soit complètement expédié, on voit, à l'autre bout du fil, apparaitre la bande mouillée contenant les premiers mots écrits d'une façon légèrement spéciale, mais d'une parfaite netteté.

Pour inscrire photographiquement les sons et la parole, on a changé tout simplement dans cet appareil le manipulateur. A sa place on a mis un microphone. Les sons font vibrer également le miroir mobile et les rais lumineux représentant les vibrations acoustiques impressionnent le papier sensible. Les voyelles, les consonnes sont traduites de manière différente par des traits plus ou moins gros renflés, par des formes particulières.

—Il y a trois semaines, nul ne pensait à cette invention nous dit M. Morage. L'idée m'en vint, lorsque quelqu'un me demanda s'il n'était pas possible d'avoir un appareil permettant à un professeur de chant ou de diction d'inscrire, de photographier la parole. J'avais vu l'appareil de MM. Pollak et Virag et je leur demandai si cette idée était réalisable. Ils me répondirent par l'affirmative et depuis huit jours nous avons eu des résultats. L'utilité de cette découverte est appréciable. On pourra se rendre compte d'une façon indiscutable des progrès faits, par exemple, par un élève de chant.

"L'enseignement de la musique sera pour ainsi dire facilité. Les disques et les phonographes inscrivent aussi les paroles et les sons, seulement personne ne peut les déchiffrer : on ne peut même pas distinguer si un disque de phonographe est impressionné par les vibrations d'un instrument, d'un orchestre ou de la parole humaine.

"Il n'en est pas ainsi pour la transcription de la parole ou du chant par l'appareil de MM. Pollak et Virag."

M. Morage a fait défiler devant les yeux de ses auditeurs de nombreuses dépêches obtenues avec une extrême rapidité et il fit même défiler, sur un écran, les lettres lumineuses produites par les rayons réfléchis du miroir, lettres qui passaient avec une rapidité extrême à travers le fil télégraphique.

De nombreux applaudissements saluèrent cette nouvelle invention.

LE CANAL DE PANAMA

Dans un message qu'il adresse au Congres, le president Roosevelt rend hommege a la part de la France dans les travaux accomplis a Panama.

New-York.— Dans le message relatif au canal de Panama qu'il a transmis au Congrès, le président Roosevelt dit notamment : "Tout d'abord, je dois rendre hommage à la Compagnie française du canal pour les travaux qu'elle a accomplis dans des circonstance des plus difficiles. Un grand nombre des bâtiments qu'elle avait construits étaient excellents et nous servent encore : de plus, la plus grande partie des travaux qu'elle avait fait dans le Culébre et une partie des travaux commencés pour creuser le canal ont été d'un grand avantage pour nous. Jamais le pays n'a fait meilleur placement que lorsqu'il a payé à la Compagnie française 200 millions de francs pour ses droits et pour les travaux qu'elle avait accomplis."

Avez-vous lu les conditions de notre concours ?

Si oui : mettez-vous en mesure de gagner l'un des prix.

Avec un peu de perseverance, vous pourrez acquerir un certain nombre de bons. C'est-a-dire autant de chances de gain.

Les prix sont importants.

$50.,—$25.,—$15.,—$10., etc.

Le gain de l'un d'eux peut vous permettre d'acheter des livres ou tout autre objet de votre convenance.

Parcourez attentivement les conditions de notre concours. Elles sont faciles et a la portee de tous. Pourquoi n'essayez-vous pas.

Prenez part à notre concours dès maintenant.

Feuilleton du "Courrier de l'Ouest"

Les Belles de Nuit

Par PAUL FEVAL

No. 4

La première hypothèque fut fêtée chez le Hivain comme on célèbre l'apparition de la première dent à la bouche d'un enfant bien-aimé.

L'argent prêté roula comme une avalanche. On avait ce nouveaux besoins. Faut-il en rire ? Le désordre s'empare bien facilement de ceux qui ne savent pas être heureux dans leur maison. Penhoël n'était pas heureux. Il en voulait à Dieu. Juliette sa femme, pauvre sainte créature, avait beau l'aimer et le lui prouver chaque jour, il y avait une ombre entre les deux époux : le souvenir du sacrifice.

On avait été trop généreux envers Penhoël.

Penhoël ne pouvait pardonner cela.

Pour se distraire des idées douloureuses qui l'obsédaient, Penhoël jouait, Penhoël se livrait aux plaisirs de la table. Grâce aux moeurs nouvelles apportées par le marquis parisien, il y avait maintenant, dans un rayon de trois lieues, une demi-douzaine de maisons où l'on se divertisait comme il faut. Nombre de bons gentilshommes dérangeaient leurs affaires pour se mettre à la mode et quelques dames écervelée suivaient le mouvement. M. de Larouelh de Voz de Kereravatalapoil disait que le canton était devenu un petit Paris, saquerdienne ! et Mme de Larouelh, qui était née Le Pesquhennec de Treffichidou, s'en applaudissait en grasseyant comme un tombereau de macadam qu'on déchargerait sur un tambour.

Quand Penhoël rentrait au manoir, il trouvait Juliette bien triste. Juliette était triste à cause de la conduite de son mari, mais Penhoël attribuait le chagrin de Juliette à des regrets blessants pour lui. Essayait-elle de sourire ? Il l'accusait d'hypocrisie.

Le moment vint où sa maison lui fit horreur parce que, sur chaque visage, il lisait un reproche mérité.

Deux autres années s'étaient écoulées, et Dieu merci, les brèches faites à sa fortune allaient bientôt se boucher. Ce Pontalès était pour lui une providence, ni plus ni moins. D'abord, il avait eu l'obligeance d'acheter des pièces de terre du domaine pour mettre quelque argent comptant dans la poche de Penhoël. Cet argent, il le lui avait gagné au jeu, mais qu'importe ? En second lieu, pour éviter des désagréments à son ami, il avait purge les hypotèques et gardé le gage : en troisième lieu enfin et voilà le principal, il avait mis Penhoël jusqu'au cou dans le commerce. Penhoël était armateur, Penhoël faisait des bénéfices énormes au long cours au comme cabotage. Deux années encore et Penhoël devait damer le pion à toutes les maisons du Hâvre et de Nantes.

Que Dieu vous garde des navires, à moins que vous n'ayez le pied marin ! Voici ce qui arriva au bout de deux ans, Penhoël ne savait plus où donner la téte. Certes, un homme d'affaires honnête et habile aurait pu encore le tirer d'embarras, mais son homme d'affaires était le Hivain qui, peu à peu était devenu un monsieur d'importance. Il avait acheté des prés, ce le Hivain ; il se lavait les mains le dimanche et offrait du tabac aux fermières dans une boite d'argent.

Au commencement de 1846, Penhoël était si bas, si bas, qu'on dût lui parler de vendre le château.

Jusqu'alors, il s'était laissé aller sans réfléchir ni regretter. Toute noble qualité a son envers : le désintéressement a souvent pour compagne l'insouciance. Penhoël était encore plus insouciant que désintéressé. Jamais la pensée ne lui était venue qu'on pourrait l'amener à vendre la maison de son père.

Il résista pour la première fois, et comme toute bonne action amène un bien, il se rapprocha un instant de ceux qui l'aimaient. La pauvre Juliette, l'oncle en sabots et ses deux filles ne connaissaient pas beaucoup les affaires, mais il est un instinct qui ne saurait tromper. Puisque Pontalès et le Hivain le tourmentaient pour vendre, vendre était la ruine, Tel fut l'avis unanime du naïf conseil de famille.

Penhoël en fut tout réconforté. Il dina ce jour-là chez lui et goûta un véritable plaisir à passer la soirée parmi ces bons coeurs qui l'accablaient de prévenances et de caresses.

Malheureusement, les deux loups rôdaient autour du manoir.

Pontalès et le Hivain trouvérent le moyen de rencontrer Penhoël le lendemain matin pendant son tour de chasse. Pontalès lui annonça une affaire d'or où l'on pouvait gagner un million avec cinquante mille francs.

Ce n'est pas à Paris seulement que ces merveilleuses spéculations courent les rues.

En même temps, il lui fit savoir que sous quelques jours, on ferait un lansquenet à outrance chez M. Larouelh de Voz de Keretcoeterac, tiers de frère de M. de Kereravatapoil. Des morceaux d'or sur le tapis, saquerdienne !

Penhoël voulut passer son chemin. Le Hivain alors attaqua, comme un corps de réserve. Il parla d'un acquéreur qui consentait à prendre le château à réméré.

Ceci, Georgette, n'est pas un mot grec : c'est du latin de chicane. Réméré veut dire.... Mais vous comprendrez mieux par un exemple.

Supposez, chère enfant, que votre poupée a éprouvé des pertes terribles par suite des inondations ou autrement. Elle n'a plus que ses diamants. On l'invite au bal : elle ne peut pas se défaire de ses diamants qui viennent de sa mère, et pourtant elle veut aller au bal. C'est très facile. A Albi, comme partout, il y a une bonne âme qui prend vos diamants de mille louis et vous donne deux ou trois billets de mille francs, à charge de vous rendre votre parure, si vous remboursez avant un mois. Hélas ! il arrive parfois qu'on rembourse, mais il arrive bien plus souvent encore que la bonne âme garde les diamants.

Changez les diamants en un immeuble ; à la place de votre poupée, mettez un propriétaire aux abois et vous aurez le réméré, leurre infernal, trébuchet diabolique, inventé par les usuriers, en attendant qu'il soit possible de glisser les châteaux dans les tiroirs des préteurs sur gages.

On croit toujours qu'il sera facile de payer ; on va même quelquefois, tant la détresse porte un épais bandeau, jusqu'à compter sur la miséricorde du cheval à deux pattes !

Penhoël fut ébloui par ce mot de réméré. Avec les bénéfices de l'affaire d'or, proposée par Pontalès et ce qu'il devait gagner chez le cadet de Larouelh de Voz, il aurait de quoi racheter son manoir.

Il promit presque.

L'entrevue avait lieu au plus épais de la forêt, non loin du pertuis du Théil, petit lac, entouré de rampes boisées dont les arbres penchent leurs branchages dans l'eau comme des chevelures. On dit au pays qu'il n'a point de fond et que ses bords sont taillés à pic comme des murs de citerne, dans le granit tout vif.

Penhoël et les deux tentateurs se séparèrent au bord du pertuis.

Dès que Penhoël fut parti, les deux coquins éclatèrent de rire et se parlèrent à coeur ouvert.

—Il est à nous ! s'écria le Hivain.

—Cependant, objecta Pontalès, s'il parvient à rembourser....

L'homme de loi répondit :

—C'est moi qui ferai l'acte ... et c'est moi qui le garderai.

A ce dernier mot, il ajouta une grimace tout à fait significative.

Ils tressaillirent tous deux, parce qu'une voix sortit du fourré, disant :

—Vous ne ferez pas l'acte, M. le Hivain, et vous ne le garderez pas. Mon oncle va enfin vous connaître.

Deux pas légers effleuraient la mousse du bois. A tout hasard, Pontalès s'élança. Le Hivain était resté comme foudroyé. Pontalès entrevit bientôt sous bois deux robes qui flottaient, reconnut Marie et Louise, les deux filles de l'oncle en sabots. Elles couraient comme des biches et jamais il n'eût pu les atteindre, si Louise la cadette n'avait heurté du pied contre une racine morte. Elle tomba. Marie s'arrêta pour la relever, Pontalès la saisit aux cheveux.

Ce n'était plus en ce moment le gentilhomme perverti, mais élégant, qui avait enseigné les vices dorés de Paris aux bons compagnards bretons. Les circonstances arrachaient tout à coup le masque de ce misérable.

Il se voyait découvert : il lui fallait anéantir à tout prix les deux témoins qui allaient divulguer sa scélératesse.

Plus de ménagements. Les deux jeunes filles poussèrent un cri de terreur en voyant la hideuse férocité qui se peignait maintenant sur le visage de Pontalès.

Elles avaient fait le tour du pertuis pour gagner une route de chasse qui serpentait tout près de là. Louise était tombée à vingt pas du bord de l'eau. Pontalès siffla. On put entendre le Hivain, froissant les branches dans sa course comme un sanglier. L'homme de loi était pâle d'épouvante, mais sur l'ordre muet du marquis il se saisit de l'autre soeur.

Suite à la page 7

COIN FEMININ

Nouvelle

Rose-Rose

Voyant que la chance lui était décidement contraire, le commandant de Tréjano se leva de la table de trente et quarante, et se tournant vers moi :

—Allons prendre l'air, voulez-vous ?

Nous traversâmes la grande salle de jeux et nous nous assimes sur la terrasse. Il alluma un cigare et nous restâmes ainsi côte à côte silencieux devant la mer grandiose.

Pendant mon court séjour à Monte Carlo, ç'avait été une bonne fortune pour moi d'y rencontrer le commandant. A Paris, je le voyais rarement. Malgré son beau nom, son passé glorieux, sa fortune, il aimait peu le monde et menait une vie de célibataire quasi retraité dans son hôtel de la rue Saint-Dominique, cinquante-cinq ans environ, très grand, d'allures correctes, le front dénudé, l'œil radieux d'un bleu pâle, où s'allumaient parfois de jolis éclairs de gaieté presque juvénile, le nez énergiquement aquilin, habillé d'une façon personnelle, élégante et discréte tout ensemble, il réalisait le type aristocratique et bon enfant de l'officier de la marine française. Sa démission, donnée prématurément, l'avait seule empêché d'atteindre les plus hauts grades. Très joueur, il venait, chaque hiver, passer quelques semaines à Monte-Carlo.

Et comme nous étions là depuis un moment, lui fumant, moi rêvant :

—Vous ne la regrettez pas trop ? lui demandai-je en montrant la mer d'un brillant sombre, où le soleil déjà bas mettait comme un sillon d'or fondu.

—Quelquefois, rarement, répondit il. Ah ! je l'ai beaucoup aimée, jadis ; je l'ai adorée, quand j'étais jeune, l'idée de vivre loin d'elle m'eut semblé inacceptable, folle. Mais avec l'âge tout s'atténue, tout s'éteint, tout passe...

A ce moment une bouquetière s'avança vers nous et nous offrit des roses du Midi qui, depuis Cannes jusqu'à Menton, sont le sourire des côtes méditerranéennes.

Le commandant en choisit une, toute rose, avec, au cœur, une teinte plus foncée.

Il la regarda, la respira longuement. Puis rompant le silence qui recommençait de peser sur nous :

—J'ai tort de dire que tout passe... Il y a des choses qui ne passent pas, des souvenirs qui ne s'envolent jamais.

Sa voix était changée. Elle s'était faite grave, plus basse, comme venant de loin, de très loin dans le passé.

Par discrétion, je n'osais le pousser à des confidences que notre ébauche d'intimité n'eût point justifiée. Mais, de lui-même, murmurant encore la même phrase :

—Oui, il y a des souvenirs qui ne s'effacent jamais et qui décident de toute une vie. Tel que vous me voyez, mon cher, j'étais fait pour être un excellent mari, un père de famille modèle, et je suis et serai toujours garçon ! Et pourquoi ? Tenez, à cause d'une rose, d'une rose rose pareille à celle-ci.. Une singulière histoire, mais qui ne vous intéresserait pas...

—Je protestai, comme on peut croire.

—Eh bien ! soit, rapidement, le temps de finir mon cigare :

—En 1871, pendant la commune, je commandais un bataillon de fusilliers marins, de rudes gars, comme on sait, mauvaise têtes souvent, mais d'un courage, d'une résistance !

Après l'entrée des troupes dans Paris, pendant ces épouvantables journées dont les générations "montantes" comme vous dites, ne peuvent concevoir qu'une faible idée, nous nous trouvions, un matin, rue de Lille, devant une barricade. Pendant que d'autres troupes cherchaient à la tourner en cheminant à travers les maisons, j'avais reçu l'ordre d'attaquer de face.

Mes hommes s'avançaient en file indienne sur les trottoirs, le long des murs, garant de la fusillade, très nourric. Avec mes officiers, je marchais au milieu de la chaussée. De beaux points de mire, vous pensez. Mais il faut bien donner l'exemple, n'est-ce pas ? Seulement, les défenseurs de la barricade tiraient bien, trop bien même car, en quelques minutes, deux de mes camarades furent démolis, et pas mal de marins avec. Au pas moins rapide de mes fusiliers, à leur obstination à ne point quitter les coins de portes d'où ils tiraillaient sur la barricade, je compris qu'un flottement se produisait. Dans ces guerres de rues, il faut s'attendre à tout, même des plus courageux. Je ne les sentais plus dans ma main ; si l'on ne brusquait les choses, une panique allait se produire à coup sûr.

Je levai mon sabre, et, de toutes mes forces :

—En avant, mes enfants ! à la baïonnette !

J'avais deviné juste. Mes marins, les mêmes qui, pendant la retraite du Nans, étaient restés deux heures sous le feu, convergeant de trois batteries prussiennes, et sans pouvoir répondre d'un coup de fusil,—ces mêmes braves avaient peur. Ils restaient collés aux murailles, n'osaient s'avancer dans la zone dangereuse, balayée par une grêle de balles.

N'être pas obéi, et sous le nez de ces gens-là ! Leur laisser croire que mes bons gars de fusilliers avaient peur devant leurs képis galonnés et leurs barbes en broussailles !

Positivement j'enrageais !

Une seconde fois, je levai mon sabre, et dans un cris d'énergie désespéré.

Ed avant donc, morbleu, en avant !

Cinq ou six hommes seulement m'obéirent, de ceux qui étaient tout près, sous l'action directe de mon commandement. Ils vinrent se grouper à mes côtés. Mais le reste ne bougea pas.

Soudain, à ma droite, la porte d'une maison s'ouvrit et j'en vis sortir une grande jeune fille très mince, très longue, très calme, tête nue, toute vêtue de noir.

Une invraisemblable chevelure blonde, d'un blond presque roux, rayonnante, fulgurante, éclaboussée de soleil; mettant une note de beauté féminine intense en ce tableau tragique et rude.

Souriante, sans avoir l'air de soupçonner le danger, elle vint à moi, d'un pas léger, glissant presque, et, me tendant une rose unique mais énorme, d'une épanouissement superbe, elle me dit ces simples mots :

—Tenez, Monsieur !

Je la regardais, nous la regardions tous, figés sur place.

Soudain, une voix s'éleva, celle d'un vieux quartier.

—Bravo, l'enfant !

Dix, vingt, trente cris éclatèrent en même temps.

—Oui, bravo ! bravo !

Il fallait profiter du moment, ou sinon.... Je pris la rose en m'inclinant, et l'élevant audessus de ma tête comme un signe de ralliement et de victoire.

—Cette fois, on ira, hein, le gars !

On y alla, et bien, je vous prie de le croire !

Pas un homme en arrière. La barricade fut enlevée en quelques minutes sous un feu d'enfer. J'avais retrouvé mes mathurins.

L'affaire finie, je montai sur les débris fumants. Miraculeusement protégée, la rose était toujours à ma main, à peine effeuillée. Dans la rue silencieuse à présent et jonchée de cadavres, je regardais si la suave apparition était encore là. Elle avait disparu.

J'allais descendre de la barricade et, dans la maison d'où elle était sorti, m'informer de son nom, savoir quelque chose d'elle enfin, quand un officier d'état-major arriva au galop et me remit un ordre : marche immédiate en avant vers l'Hôtel de Ville, par les quais. Il fallait obéir. Je jetai un regard sur la rue déserte, passai la rose à la boutonnière de ma tunique, rassemblai mes hommes et partis.

(A Suivre.)

L'ECHO.

Rodant triste et solitaire,
Dans la forêt du mystère,
J'ai crié, le cœur très las :
" La vie est triste ici-bas ! "
...L'écho m'a répondu : Bah !

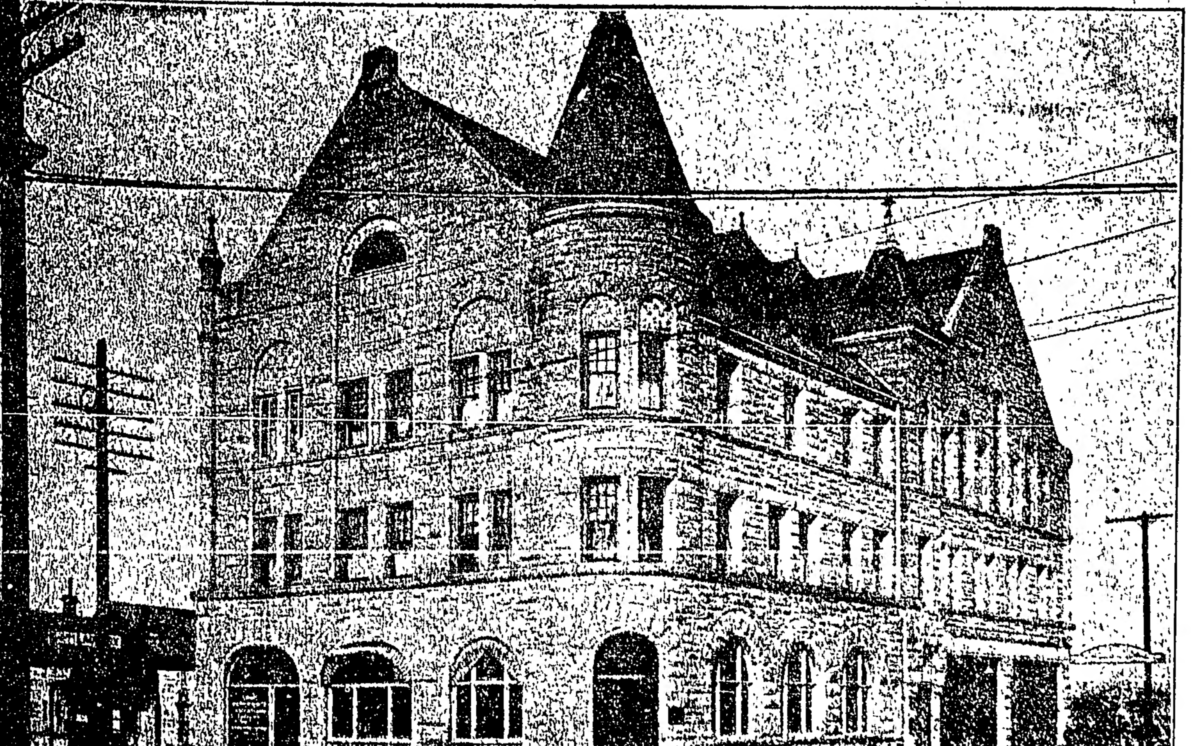
" Echo, la vie est méchante ! "
Et, d'une voix si touchante
L'écho m'a répondu : Chante !

" Echo ! écho des grands bois,
" Lourde, trop lourde est ma croix ! "
L'écho m'a répondu : Crois !

" La haine en moi va germer :
" Dois-je rire ! ou blasphêmer ? "
Et l'écho m'a dit : Aimer !

Comme l'écho des grands bois
Me conseilla de le faire ;
J'aime, je chante et je crois...
... Et je suis heureux sur terre...

T. BOTREL.



Maison Commerciale a Calgary

Amelioration dans le service des postes

L'hon. Rodolphe Lemieux vient d'imaginer un projet excellent pour hâter la livraison des colis postaux, venant de la Grande-Bretagne. Dans le passé et spécialement dans le temps des fêtes, quand les paquets arrivant des vieux pays sont très nombreux, il y a beaucoup d'encombrement dans les bureaux de poste des grands centres conséquemment la livraison est quelque peu retardée.

L'honorable ministre se propose de mettre sur les vapeurs qui transportent vers l'ouest les malles canadiennes un commis de son ministère, qui sera en même temps investi des pouvoirs d'un officier de douanes. Les devoirs de cet employé seront d'assortir les colis postaux, déterminer les droits à payer et les envoyer dans la bonne direction, de sorte que dès leur arrivée, ils pourront être promptement rendus à destination. Voilà qui sera d'un grand avantage au public canadien que des retards fâcheux ont souvent incommodé.

Le Courrier de l'Ouest

Publié par " La Compagnie de publication du Courrier de l'Ouest."

CONDITIONS D'ABONNEMENT : 1 an, $1.00, Six mois, 50 cts.
PAYABLE INVARIABLEMENT D'AVANCE
Toute demande pour changement d'adresse doit être accompagnée de la somme de cinq cents.

Toutes communications et lettres doivent être adressés :
LE COURRIER DE L'OUEST, Boite 25, Edmonton, Alta.

Jeudi, 24 Janvier 1907

L'HIVER

L'hiver, saison si dure aux malheureux, se montre partout très rigoureux. Les dépêches venues de tous les points du monde nous annoncent que partout les chutes de neige sont abondantes et le froid très vif.

L'Europe est ensevelie sous une couche dont l'épaisseur varie entre 2 et 5 pieds.

En Angleterre où jusqu'ici, il n'y avait eu que fort peu de neige, voit son service de trains entièrement désorganisé. Des villages, des villes même sont restées isolées pendant quelques jours. En France, on cite des vallées, dans les Alpes et les Pyrénées où la hauteur de la neige atteint 5 pieds.

Il a neigé sur la Côte d'Azur, il a neigé en Italie.

L'Autriche et l'Allemagne n'ont pas été épargnées d'avantage.

Depuis les premiers jours de Novembre plusieurs parties des Etats-Unis n'ont pas encore pu rétablir convenablement leurs moyens de communication. La neige atteint, dans certaines parties du Montana 7 et 8 pieds de hauteur.

Dans le Nord-Ouest nous n'avons pas trouvé grâce devant le terrible bonhomme et de mémoire d'homme le thermomètre n'était descendu aussi bas.

L'Est canadien n'a d'ailleurs rien à nous envier. Il a été lui même servi à souhait.

Cependant quelques uns de nos confrères des anciennes provinces ont dépensé le meilleur de leur encre a parler du " terrible hiver du Nord Ouest."

Après lecture, on reste sous l'impression que le Nord Ouest est devenu inhabitable.

L'un d'entre eux a d'ailleurs consacré un large espace dans sa première page, pour expliquer à ses lecteurs frémissants, que les rares trains qui circulaient encore étaient obligés de passer *sous de véritables tunnels de neige qui s'écroulaient aussitôt.*

Certes je comprends que servant des mets souvent indigestes, certains journaux éprouvent le besoin de varier leurs menus. Mais ils ne devraient pas perdre de vue que tout comme *le dinde* de la Noël, le canard, de si grande envergure soit-il, se classe encore dans la catégorie des volailles.

La vérité est plus simple et aussi moins terrible. Le long du C. N. R. la hauteur moyenne de la neige ne dépasse pas 20 pouces.

Le froid si piquant qu'il est été n'a pas interrompu les travaux d'hiver, et nos forêts résonnent sous les coups de haches de nos vaillants bûcherons.

Partout règne une activité grande.

Les cultivateurs heureux d'avoir de bons chemins, charrient du grain aux élévateurs qui regorgent. Des trains lourdement chargés, roulent vers Fort Williams ou Winnipeg, et si le service des compagnies de chemins de fer est embrouillé, cela tient plutôt à l'insuffisance numérique du matériel qu'aux *tunnels de neige.*

Un de nos amis qui arrive de Montréal nous a conté ses terreurs avant de prendre le train. Si ses affaires ne l'avaient pas appelé ici, il eut certainement retardé son départ. Il avait peur de geler. Cependant le voyage s'est effectué aussi rapidement que de coutume et dans des conditions aussi normales. Parti de Winnipeg, le samedi à 10 heures, il était rendu à Edmonton le lundi à 4 heures p.m., sans avoir rencontré la plus petite montagne de neige.

Il faudrait pourtant que dans l'Est on cesse de regarder les difficultés que nous pouvons avoir à surmonter par le petit bout de la lunette, puisque d'autre part, lorsqu'on veut voir les avantages offerts par l'Ouest, on n'hésite pas à imiter le lapin de Lafontaine, c'est-à-dire à regarder par le gros bout.

NOTRE NORD-OUEST

Végreville, 8 janvier 1907

Monsieur le Rédacteur,

Lors de ma dernière visite à vos bureaux, vous me demandiez ce que je pense de l'attaque aussi injustifiée qu'inattendue de *l'Ami du Colon* contre l'Ouest Canadien.

Je pense d'abord que *l'Ami* n'a pas su ou pu éviter une prose qu'il n'eut pas commise lui-même.

Je pense ensuite que c'est une très mauvaise manière de prêcher pour sa paroisse que d'attaquer sans la moindre provocation, une paroisse voisine ou lointaine.

Que l'on ne prenne pas en effet, dans nos provinces de l'Est, les efforts que nous faisons en faveur de la colonisation de nos fertiles plaines, pour des attaques. Non, nous l'avons dit maintes et maintes fois, nous ne cherchons pas et nous n'avons jamais cherché à dépeupler notre province mère, la bonne province de Québec. Nous avons tous gardé d'elle et de ceux qui l'habitaient le meilleur souvenir. Seulement, il est un fait indéniable, c'est que pour une raison ou pour une autre, nombreux sont ceux qui veulent en émigrer, et un courant malheureux est depuis trop longtemps établi qui entraine (personne ne le contestera) vers la république voisine un trop grand nombre de nos compatriotes.

Là, aux Etats-Unis, ou bien ils oublient leur mère patrie, leur langue et souvent leur religion, ou bien, ce qui arrive au plus grand nombre, ils y vivent en exilés.

Or, c'est ce courant que nous nous efforçons de faire dévier et de diriger vers l'Ouest Canadien qui est aussi bien que toute autre partie du Canada notre pays, *notre Patrie.* Et nous estimons que les agents d'immigration qui ne font pas de leur place une sinécure, mais travaillent activement font une oeuvre bien méritoire, et partant tous ceux qui travaillent contre nos efforts, rendent à ces émigrants un bien mauvais service en même temps qu'ils nuisent à la cause qu'ils prétendent servir.

Si nous avions au milieu de nous les milliers de Canadiens qui ont quitté notre vieille province-mère, nous n'aurions probablement jamais eu *nos questions scolaires*

Nous pensons encore que les attaques contre l'Ouest, sont encore plus déplacées à l'heure présente qu'autrefois, car que l'on fasse ce que l'on voudra, il est impossible d'arrêter le mouvement qui porte vers nos fertiles régions des peuples entiers, pourquoi alors ne pas chercher à favoriser nos compatriotes de préférence aux milliers d'étrangers qui cherchent à envahir nos plaines.

Encore une fois, nous ne voulons pas *dépeupler* la province Québec qui est notre forteresse nationale, mais vous, ne *peuplez* pas les Etats-Unis au détriment de vos compatriotes de l'Ouest.

Enfin, un mot sur le pays. Depuis trois ans que nous nous occupons de colonisation, nous avons parcouru l'Alberta presqu'en tous sens et une bonne partie de la Saskatchewan et partout nous avons trouvé un terrain égal au Manitoba pour la culture et les progrès de l'Agriculture, et nous croyons que le Manitoba a, sur ce point, une renommée inattaquable. Seulement il y a colon et colon.

Nous recevons de nombreuses lettres, la plupart heureusement demandant purement et simplement des renseignements, aussi précis, naturellement, que possible, mais d'autres nous écrivent et veulent bien nous *charger* de leur *choisir* un homestead ou lot gratuit, près *d'un lac* avec *une source* ou un *petit ruisseau* et près *d'un chemin de fer...* ce dernier point avant tout est *capital ! !* Hein ! ! Aux premiers, nous répondons. Aux seconds, nous n'osons pas nous hasarder à donner des informations, car malgré la bienveillance et la confiance qu'ils nous témoignent en daignant nous charger de choisir leur petit paradis terrestre, nous craignons que tôt ou tard, nos *tout dévoués* y rencontrent quelques fruits amers qui pourraient les décourager malgré l'énergie qu'indique leurs lettres.

P. A. BERNIER,
Curé de Végreville.

TRIBUNE LIBRE

Les Chevaliers de Colomb

Un ami a bien voulu nous envoyer les réponses suivantes que nous pensons suffisamment claires et précises :

1. Est-il exact qu'une des conditions d'admission dans le Conseil d'Edmonton de l'Ordre des Chevaliers de Colomb, est de ne faire partie de certainaines sociétés fraternelles, entre autre la société des " Elks ".

R. La condition d'admission parmi les Chevaliers de Colomb est d'être catholique pratiquant. Si une société condamnée quelque part est tolérée en certains autres endroits, dans ces endroits, un membre de la société tolérée, peut devenir Chevalier de Colomb, car il reste catholique pratiquant.

2. Est-il exact que parmi les officiers du Conseil de Winnipeg de l'Ordre des Chevaliers de Colomb, venus à Edmonton faire l'installation du Conseil local, plusieurs d'entre eux sont membres de la société des " Elks " à Winnipeg.

R. Oui ; ils sont précisément dans le cas mentionné ci-dessus.

3. Est-il exact que la Société des " Elks " n'est pas une société défendue par l'Eglise à Winnipeg, Ottawa, ou Montréal ?

R. C'est possible. Toutes les sociétés secrètes sont condamnées d'une manière générale, mais les documents pontificaux n'en désignent nommément que quelques unes, à titre d'exemples. Il reste donc à chaque évêque, le soin d'interprèter ces documents, pour son diocèse. Et suivant les conditions spéciales devant lesquelles il se trouve, il reprouvera quelques unes de ces sociétés ou les tolérera. De là, le manque d'uniformité absolue dans la pratique.

4. Est-il exact que le Conseil de Winnipeg de l'ordre des Chevaliers de Colomb a fait dernièrement des représentations en haut lieu, afin de faire remplacer par des titulaires Irlandais le siège épiscopal de St-Boniface, et la direction des églises paroissiales actuellement occupée par des Canadiens-français ?

R. Les Chevaliers de Colomb qui ont fait partie de cette députation y sont allés comme citoyens et non pas comme Chevaliers de Colomb. Ils ont fait cette démarche de leur initiative privée, et sous leur responsabilité personnelle, sans avoir reçu aucun mandat de l'Ordre lui-même.

5. N'est il pas vrai que le Conseil No 485 d'Ottawa des Chevaliers de Colomb a adopté une résolution s'engageant pour eux et leurs familles à ne pas acheter des produits français, et que cette mesure semblant être dirigée contre le gouvernement français, atteindra plus spécialement la grande majorité du peuple français qui est catholique ?

R. Cette mesure est, en effet, très discutable ; mais évidemment l'intention a été de faire connaître au gouvernement français, l'indignation soulevée dans le monde civilisé par son indigne persécution contre les catholiques, et de l'amener par là au sentiment de la décense et de la justice. D'ailleurs mes renseignements ne me permettent pas de dire si cette résolution a été prise par le dit Conseil d'Ottawa.

6. L'Ordre des Chevaliers de Colomb est peut-être une société Catholique, mais nationale irlandaise d'abord, qui cherchera peut-être, a promouvoir au détriment des autres les intérêts des leurs, a-t on pris les mesures nécessaires pour se mettre en garde contre cet esprit ?

R. Je ne crois pas que l'Ordre des Chevaliers de Colomb soit enclin à soutenir ces rivalités de races et de nationalités ; je crois au contraire qu'il a pour but le groupement de toutes les bonnes volontés catholiques et rien autre chose. On a des branches françaises et des branches anglaises de la C.M.B.A., je n'ai pas encore entendu parler de conseils français et de conseils anglais de Chevaliers de Colomb, dans la même localité. En certains endroits la majorité, dans les conseils, pourra être de langue anglaise, mais, dans d'autres, elle sera de langue française.

En conclusion, on peut dire qu'à Edmonton, ceux qui sont entrés dans l'Ordre des Chevaliers de Colomb, n'ont pas fait cette démarche *les yeux ermés.* Ils savaient, en effet, qu'il y a 15 évêques et plus de 1,500 prêtres, dans les Etats-Unis seulement, qui sont membres actifs de l'Ordre, et que dans toutes les localités où sont organisés les Chevaliers de Colomb, les membres de la société se recrutent parmi les meilleurs éléments de la population.

TOUT EST POUR LE MIEUX

Au cours de la séance de la Chambre, jeudi dernier, à Ottawa, alors que se discutait la question du tarif, deux députés conservateurs, Messieurs Henderson et Bennett, ont déclaré, le premier, que le gouvernement avait cédé aux sollicitations des cultivateurs désireux de protéger certains de leurs produits, le second, que le gouvernement avait concédé aux manufacturiers une grande partie de leurs demandes protectionnistes."

M. Fielding, répondant à ces deux messieurs, a accueilli avec bienveillance les critiques des députés conservateurs et fort logiquement en a conclu que le gouvernement, au dire même des conservateurs, avait su donner satissaction, par le nouveau tarif, à toutes les classes de l'électorat.

Voici, d'ailleurs, les remarques de l'honorable ministre des Finances :

" Nous sommes heureux de l'assurance que nous apporte M. Henderson du contentement des cultivateurs, qui plus est, M. Bennett nous donne également l'assurance que notre tarif est un tarif de manufacturiers, que jamais aucun gouvernement n'a autant fait pour les manufacturiers, que nul gouvernement ne fut jamais aussi facilement amenable aux demandes des manufacturiers.

Nous sommes donc dans cette heureuse situation que le manufacturier est satisfait de notre tarif, qu'il peut se faire écouter du gouvernement et en obtenir que les choses se règlent à sa satisfaction. Le cultivateur, lui aussi peut se faire écouter du gouvernement.

" J'en conclus que tout est pour le mieux."

C'est la conclusion logique que tout le monde tirera des déclarations mêmes des députés conservateurs, Messieurs Henderson et Bennett.

Nous enregistrons ce témoignage de nos adversaires.

Il a bien sa valeur, on en conviendra.

Les conservateurs ne sont pas bien instruits sur les besoins de la classe ouvrière. Chaque fois qu'il s'agit d'adopter une loi qui les intéresse, ils demandent une enquête sur les conditions ouvrières. C'est ce qu'ils ont fait en 1887. La commission nommée par eux, cette année-là, a pris quatre ans à faire son rapport. M. Borden vient encore de protester la nomination d'une commission de neuf membres pour lui faire connaître ce dont les ouvriers se plaignent. Ceci supposerait, sans doute, un autre retard de quatre années avant que les ouvriers puissent obtenir leur loi. Le gouvernement libéral est plus au courant des besoins ouvriers. Son ministère du Travail, qu'il a organisé, et la Gazette du Travail, organe de ce ministre, le tiennent en rapports constants avec la classe ouvrière. Voilà pourquoi il peut venir à leur secours en temps opportun.

Du Soleil,

Cartes Professionnelles



Synopsis des règlements concernant les Homesteads du Nord-Ouest Canadien.

TOUTE section paire des terres fédérales dans les provinces du Manitoba ou du Nord-Ouest, sauf 8 et 26, non réservée, peut-être inscrite par toute personne qui est l'unique chef d'une famille et toute homme agé de plus de 18 ans, pour l'étendue d'un quart de section de 160 acres, plus ou moins.

L'inscription peut être faite en personne au bureau local des terres pour le district dans lequel la terre est située.

Le homesteader est obligé de remplir les conditions requises d'après l'un des systèmes ci-dessous :

(1) Une résidence de six mois au moins et la culture de la terre chaque année, pendant trois ans.

(2) Si le père (ou la mère si le père est décédé) du homesteader réside sur une ferme dans le voisinage de la terre inscrite, la condition de résidence sera remplie si la personne demeure avec le pere ou la mère.

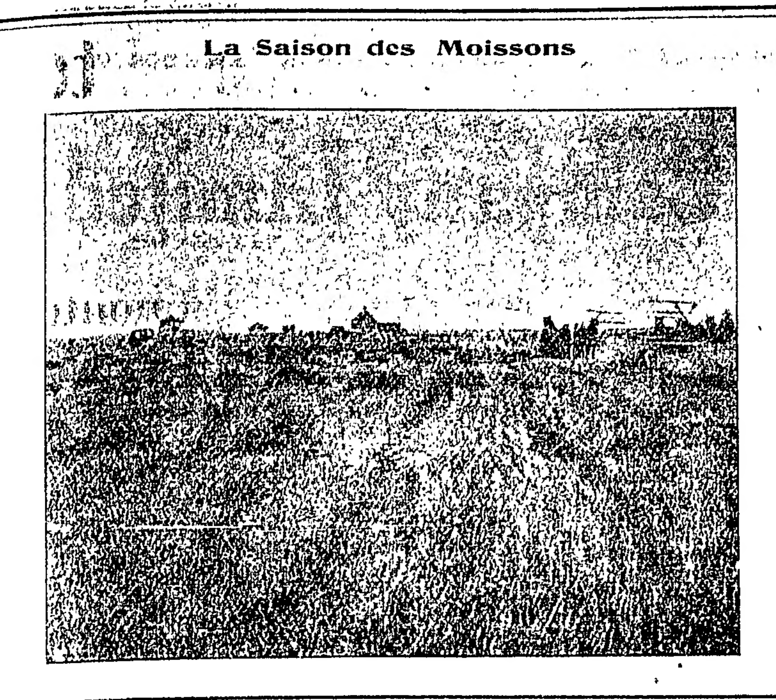
(3) Si le colon tient feu et lieu sur la terre possédée par lui dans le voisinage de son homestead, la condition de résidence sera remplie par le fait de sa résidence sur la dite terre.

Un avis de six mois par écrit devra être donné au Commissaire des terres fédérales à Ottawa, de l'intention de demander une patente.

W. W. CORY,
Sous-ministre de l'Intérieur

N. B.—La publication non autorisée de cette annonce ne sera pas payée. 9, 8, 06.

La Saison des Moissons



Pour les Cultivateurs

En route pour l'Elevateur

La cuisson des aliments du bétail

La cuisson, dont on use si largement pour l'alimentation de l'homme, se pratique d'une façon plus restreinte dans l'alimentation du bétail. Elle présente dans ce cas des avantages multiples quand elle est appliquée dans des circonstances opportunes et cause des inconvénients sérieux lorsqu'elle est faite sans discernement. Il faut donc savoir distinguer les produits qui peuvent utilement subir cette préparation laquelle doit avoir pour but d'améliorer et d'augmenter la valeur alimentaire.

La cuisson a pour effet de modifier les subtances végétales d'une manière favorable à la nutrition animale. Elle dilate et ramollit les tissus ; les liquides contenus dans les produits à cuire ou ajoutés pour la cuisson pénètrent les substances solides qu'ils dissolvent partiellement ou dont ils facilitent la dissolution ultérieure.

La cuisson présente au point de vue chimique des faits intéressants : dans certains cas, elle détruit les principes nisibles ou tout au moins diminue leurs effets : parfois, elle développe, forme ou met en évidence des matières nutritives que l'animal n'aurait pas trouvées dans l'aliment crû. La cuisson, disent les chimistes Magne et Baillet, modifie les plantes aromatiques : elle fait évaporer les essences, détruit les principes irritants, développe du sucre et du mucilage. Beaucoup de végétaux excitants, non alimentaires, deviennent doux, salutaires, mêmes fades par l'action du feu. La cuisson ramollit, liquéfie, dispose à être digérés les principes végétaux que la dessication a rendus solides et peu digestibles.

Les aliments cuits sont de digestion plus facile, ils offrent peu de résistance à la mastication et absorbent rapidement la salive. Ils activent la sécrétion du lait et favorisent surtout l'engraissement. Enfin ils contrebalancent les effets d'une nourriture trop sèche, tiennent le ventre libre, se digèrent bien, sont salubres et rafraîchissants. Il est prouvé par des expériences nombreuses et concluantes que ce sont les animaux chez lesquels on a intérêt à exagérer les fonctions d'assimilation, comme par exemple la vache laitière, qui tire le meilleur parti des aliments cuits. Par la cuisson les plantes dures et piquantes s'adoucissent et se laissent manger aisément, sans compter que l'eau en s'incorporant à la masse en augmente le poids et la valeur. Mathieu de Dombasles a constaté en effet que 14 livres de pommes de terre pesaient 19½ livres après cuisson. Les grains augmentent également de volume. Le seigle cuit a deux ou trois fois son volume à l'état crû. L'orge double de volume par la cuisson. Les crucifères, par exemple les choux, qui donnés crûs sont irritants et dont l'odeur passe dans le lait et agit sur la qualité du beurre, deviennent doux et nutritifs quand ils sont cuits.

Les effets de la cuisson se font sentir surtout sur les aliments coriaces, sur les pailles, les balles et les tiges de divers végétaux. Sur les subtances farineuses, grains, graines, et tubercules la cuisson produit, mais à un degré plus élevé, l'effet de la mouture en rompant les membrales végétales et mettant à nu la feuille. On constate aussi que le grand avantage de la cuisson est de rendre plus intimes les mélanges d'aliments, or ces mélanges peuvent être très variés. C'est ainsi que les produits de peu de valeur, qu'on ne pourrait distribuer seuls, peuvent être mélangés aux graines, racines et tubercules dans la composition des soupes. C'est le cas des herbes dures, des balles, des gouasés, des menues pailles, des fourrages et des pailles hâchées auxquels on ajoute du sel.

Le fermier de l'Annonciation.

Deux jugements intéressant tous les fermiers

Criblures contenant des graines nuisibles

Avertissements aux fermiers et aux minoteries

Deux cas particuliers ont été recemment jugés à Claresholm. Ils sont de nature à intéresser chaque fermier et minoterie de l'Alberta.

Un fermier qui avait loué une terre, se procura à un élévateur une certaine quantité de criblures contenant des graines nuisibles. Ces graines étaient destinées à être semées pour faire de la nourriture pour les animaux.

Le propriétaire de la terre intervint afin d'empêcher que sa terre soit polluée avec les échantillons de toutes les mauvaises herbes de la contrée. Il somma son locataire de ne pas les semer. Celui-ci passa outre. Le propriétaire informa la N.W.M.P. en joignant à sa plainte un échantillon des graines.

Cet échantillon fût examiné par le Chef Inspecteur des grains de la Province, qui trouva plusieurs espèces de graines classées comme nuisibles. En conséquence, il délivra un affidavit

Le cas fut porté devant M. Hotchkiss, J. P. qui reconnut le locataire coupable et le condamna à $10. d'amende et aux frais.

Le deuxième cas n'est que la conséquence du premier. La police fournit promptement des informations contre le gérant de l'élévateur d'où provenaient les criblures, pour avoir permis que ces criblures soient emportées sans avoir été broyées au préalable.

Reconnu coupable il fut condamné à $20. d'amende et aux frais.

Amis cultivateurs ayez l'œil sur notre concours.

Vous pouvez si vous le voulez avoir la chance de gagner un prix.

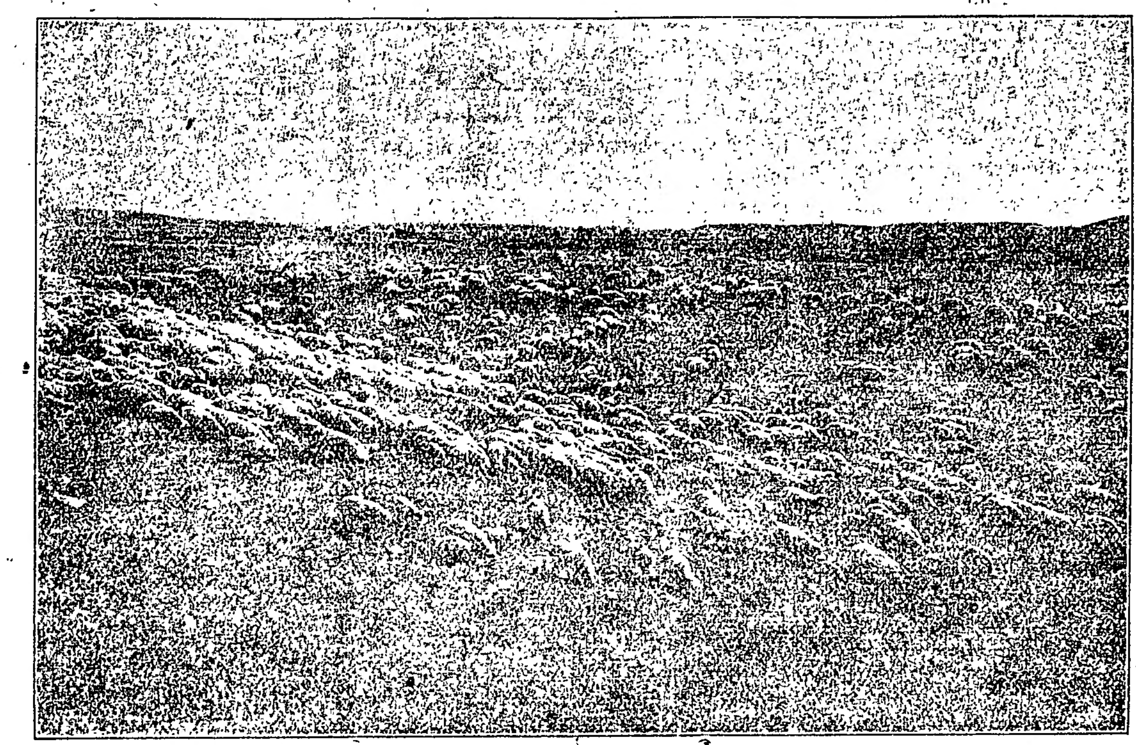
Ils sont tous importants.

Si vous gagniez le premier prix, soit $50 en or, cela vous permettrait d'acheter une belle charrue ou tout autre instrument agricole. Vous pourriez encore acheter cinq truies qui vous donneraient de beaux profits.

Ou bien une belle vache laitière.

Pourquoi ne gagneriez-vous pas vous.

Les chances sont égales pour tout le monde. Lisez attentivement les conditions en 7ème page, et mettez-vous à l'œuvre immédiatement.



Un troupeax de mouton aux environs de Medecine Hat

Alimentation des vaches laitières en hiver

Conseils pratiques

Lorsque le foin est rare et cher, il est presque toujours plus avantageux de les nourrir au moyen d'aliments divers associés entre eux dans certaines proportions et suivant certaines règles, et de composer ce qu'on appelle des rations.

Or, dans tout aliment on peut trouver de l'eau, de la graisse, de l'amidon et des sucres, des fibres difficilement digestibles, puis enfin une substance qui contient beaucoup d'azote. Si on ne tient pas compte de l'eau, la nourriture la plus naturelle aux vaches l'hiver c'est le bon foin. Dans le bon foin, les éléments dont nous venons de parler sont associés suivant certaines proportions. Si donc on combine une ration avec des aliments divers autres que le foin, il faudra que ces éléments se trouvent associés dans le mélange dans les mêmes proportions que dans le foin. Or, les aliments dont un fermier dispose sur une ferme ne sont pas tous également riches en mêmes éléments. Certains d'entre eux contiennent par exemple, plus de gras, d'autres plus de sucre, d'autres plus de fibres. On comprendra donc qu'en les complétant les uns par les autres on puisse arriver à composer une nourriture égale sinon préférable au bon foin. Au point de vue de la composition des rations, on classe les aliments autres que les foins en diverses catégories :

1o.—Les aliments aqueux, caractérisés par la grande quantité d'eau qu'ils contiennent. Les patates, les racines, l'ensilage, les fourrages verts font partie de cette catégorie.

2o.—Les aliments fibreux qui contiennent beaucoup de fibres difficilement digestibles. Les pailles sont de cette catégorie.

3o.—Les aliments farineux où l'amidon domine comme les grains, les moulées, les farines. Ces aliments contiennent en général, en même temps, une assez grande quantité d'éléments azotés. C'est pour cela qu'on les appelle aliments " semi-concentrés."

4o.—Les aliments " azotés concentrée " caractérisés par la grande quantité de matière azotée (protéine) qu'ils renferment, comme les tourteaux, la graine de lin, les féveroles, les pois, la moulée de coton, le son.

A suivre.

Hatez-vous de prendre part a notre concours.



FAITS DIVERS

LE CONGRES OUVRIER

Entrevue avec le premier ministre du Canada à Ottawa

Ottawa.—Le premier ministre a reçu la semaine dernière une délégation du congrès ouvrier du Canada, laquelle était composée de MM. Verville, député ; J. Simpson et J. G. O'Donoghue, de Toronto.

Les délégués ont présenté à Sir Wilfrid Laurier un mémoire volumineux renfermant les résolutions adoptées par le congrès ouvrier, lors de sa dernière convention tenue à Victoria, C.B.

Le congrès demande que la loi du dimanche soit amendée de façon à ce que les ouvriers, dont la journée de travail n'est que de huit heures consécutives puissent jouir d'un repos de vingt-quatre heures durant la semaine, lorsqu'ils seront appelés à l'ouvrage le dimanche. Il demande aussi la création d'un ministère du travail, des écoles techniques et d'un commissaire d'enseignement technique ; la non-intervention de la police montée de l'Ouest en faveur des patrons, lors des conflits ouvriers : le rejet du projet de loi du sénateur McMullen prohibant l'intervention des chefs ouvriers américains dans les conflits ouvriers canadiens. Les délégués se déclarent aussi en faveur des projets de loi du ministre du travail concernant l'acte de conciliation, et de M. Verville, en faveur de la journé de huit heures sur les chantiers du gouvernement.

Sir Wilfrid Laurier avait appelé dans le salon de réception son collègue, l'hon. M. Lemieux, ministre du travail, et les deux ministres ont discuté longuement avec les délégués les projets de réforme contenus dans leur mémoire.

Les délégués ouvriers ont aussi protesté contre l'immigration des Hindous dans l'Ouest canadien. En réponse aux représentations des délégués, le premier ministre et son collègue du ministère du Travail, ont donné une réponse satisfaisante. Ils ont suggéré qu'en autant que la nouvelle loi du dimanche est concernée, il serait plus sage d'attendre la mise en vigueur de cette loi.

Parlant de l'intervention de la police montée dans les conflits ouvriers de l'Ouest, le premier ministre exprima l'opinion que si la police montée avait été appelée à Buckingham, lors de la grève, aucun sang n'aurait été versé. Quand à la question des Hindous, les ministres déclarèrent qu'une enquête faite par des officiers compétents du gouvernement réduit à néant les rapports que les Hindous sont atteints de maladies contagieuses. Les ministres ont promis de donner leur attention immédiate au mémoire qui leur est soumis par les ouvriers.

Nouveaux senateurs

Samedi dernier, au conseil des ministres fédéraux, l'hon. M. Costigan et M. Gilmour ont été nommés sénateurs aux deux sièges vacants du Nouveau-Brunswick, et l'hon. M. G. W. Ross et M. Robert Beith aux deux sièges vacants de la province d'Ontario.

L'hon. M. Costigan, ancien ministre, était député de Victoria, N. B., depuis près de trente années.

L'hon. M. Ross, ancien premier ministre de la province d'Ontario jusqu'en ces derniers temps, chef de l'opposition libérale en cette province, est un des vétérans de la politique ontarienne.

M. Robert Beith était député de Durham-ouest. C'est un agronome et un éleveur distingué.

La session federale

L'impression générale à Ottawa est que la session actuelle du parlement fédéral se terminera vers la mi-avril. Les mesures ministérielles ont presque toutes été présentées et il ne semble pas y avoir de raisons pour que la législation d'une nature privée retarde la prorogation.

L'opposition n'a pas non plus d'intérêt, en prolongeant inutilement les débats, à faire ajourner la conférence internationale qui doit se réunir à Londres à la fin d'avril, et à laquelle le premier ministre et quelques-uns de ses collègues doivent prendre part.

LETHBRIDGE, Alta. Importante decouverte.—Le docteur A. Watson, bactériologiste canadien à la ferme de quarantaine située à 6 milles à l'Ouest de la ville, vient de faire une découverte scientifique très importante.

Il a pu isoler les microbes qui causent tous les sept ans la mort des lapins dans notre contrée. Ces microbes connus sous le nom de *tryponosomes* sont identiquement les mêmes, prétend le savant bactériologiste que ceux qui causent la maladie du sommeil dans l'Afrique centrale.

Raymond, Alta.—Simon Johnson, un cow-boy de la Knight Cattle Company, vient d'accomplir un véritable tour de force. Une bande d'animaux, évaluée à 1,000 têtes environ partit au grand galop s'enfonçant dans la prairie. Le cow-boy pour éviter des pertes à sa compagnie se lança à sa poursuite afin d'essayer de la ramener au ranch.

Il poursuivit la bande 36 heures à cheval, sans manger ni se chauffer. Son cheval étant mort de fatigue au bout de ce laps de temps, l'intrépide cavalier continua sa poursuite à pied.

Il s'est assez gravement gelé la figure et les poignets.

Le froid dans l'Ouest

Ottawa.—Considérant les renseignements exagérés publiés au sujet du froid dans l'Ouest et du manque de combustible, le Ministre de l'Intérieur vient d'ouvrir une enquête.

Les rapports déjà arrivés d'une multitude de points de l'Alberta, Saskatchewan et Manitoba, sont de nature à remettre les choses au point.

Après cette enquête les journaux alarmistes n'auront plus de raisons pour ne pas être sincères.

St-Leonard de Port Maurice. P.Q. L'église de St-Léonard de Port Maurice a été complétement détruite par un incendie dans la nuit du 16 au 17 janvier.

Les pertes sont évaluées à $80,000. On croit se trouver en présence d'un crime.

Le curé de la paroisse a dû par deux fois différentes repousser à coup de revolvers, des voleurs qui essayaient de cabrioler le presbytère.

On suppose que les voleurs déçus se sont vengés en incendiant l'église.

Regina.—Dans sa réunion annuelle la "Régina Grain Growers Association" a adopté une résolution dans laquelle est émis le voeu que le gouvernement provincial se rende propriétaire des téléphones.

La nationalisation des lignes téléphoniques est d'ailleurs très populaire dans la Saskatchewan.



$150. en prix **$150. en prix**

Notre Concours

Nos Abonnés seuls sont adm ourir

Premier Prix : **une bourse de $50.00 en Or.**

Deuxième Prix : **une bourse de $25.00 en Argent.**

Troisième Prix : **une bourse de $15.00**

Quatrième Prix : **une bourse de $10.00**

Plus **15 autres prix** consistant en objets divers tels que livres, chromos, etc., etc., tous d'une réelle valeur.

Les Conditions

Notre concours ayant pour but de répandre davantage notre journal, les conditions sont les suivantes :

Pour prendre part au concours chaque lecteur devra recruter trois nouveaux abonnés et nous envoyer le prix des trois nouveaux abonnements, soit trois dollars.

Il recevra en échange un bon pour le concours. Ce bon portera un numéro d'ordre. Nous en conserverons un talon.

Chaque concurrent aura droit à autant de bons qu'il aura de fois trois nouveaux abonnés.

Ceci revient à dire qu'avec un peu d'initiative, les concurrents sérieux peuvent acquérir un nombre illimité de bons, c'est-à-dire de chances de gain.

Les abonnés peuvent être recrutés partout autour de vous, dans votre ancien village, parmi vos parents ou amis de la province de Québec ou des Etats-Unis.

A la fin du concours tous les bons seront placés dans un sac et le jour fixé, à l'heure et au lieu indiqué, en présence de tous les lecteurs qui se rendront à notre invitation, il sera procédé au tirage.

Les noms des heureux gagnants seront publiés dans nos colonnes.

Les prix seront versés sur la présentation des bons gagnants ou sur leur réception par la poste.



2ieme Session Legislative de l'Alberta


OUVERTURE **24 JANVIER**



Hno. FINLEY, Ministre de l'Agriculture



Hon. BULYEA, Lieutenant-Gouverneur.




Hon. RUTHURFORD, Premier Ministre

Marie était déjà bâillonnée. Le foulard de l'homme de loi garrotta les lèvres de Louise.

Puis tous deux, le Hivain et Pontalès se consultèrent un instant du regard, parce que loin, bien loin sous bois, ils entendirent une voix qui chantait.

—Nous avons le temps, dit Pontalès.

Ce fut la sentence. Chacun d'eux saisit sa proie et l'eau du pertuis éclata deux fois sous la chute des deux pauvres corps d'enfants.

La voix qui chantait approchait.

—C'est Haligan le sabotier, murmura l'homme de loi, plus mort que vif.

—Il arrive trop tard, répondit le marquis.

Le Hivain voulait fuir, mais Pontalès l'arrêta. Celui-là n'en devait être à son premier crime. Il avait le sang-froid de l'assassin endurci.

—Il faut savoir si elles ne reviendront pas sur l'eau, dit-il.

La surface bouillonnante du pertuis allait reprenant son niveau. Les deux pauvres fillettes ne revenaient pas. Haligan était tout près et chantait :

C'est au pays de Bretagne
Qu'on fait les jolis sabots ;
Tenez vos petits pieds chauds.
Hallaï hallaô !
Ma belle lune,
Ceux qui creusent les sabots
N'font pas fortune.

Il n'y avait plus une seule ride à la surface du petit lac. Pontalès dit en raillant :

—Nous avons fait deux Belles-de-nuit de plus, M. le Hivain.

Le Hivain essaya de rire, mais ses dents claquaient.

Ils s'enfuirent tous deux, prenant au travers du fourré.

Haligan, passa, chantant à pleine voix :

Les rochers y sont de pierre,
De pierre du haut en bas :
Le soleil ne les fond pas.
Hallaï hallaô !
Non plus la lune.
Ceux qui tirent les gravats,
N'font pas fortune...

IV

LA MAISON GAILLOT

A l'heure où l'on mangeait " la trempée " à la ferme de Jean-Marie Dolet, une mince résine s'allumait dans une toute petite maison aux murs lézardés et ruinés qui semblait perdue dans les profondeurs solitaires de la forêt. Il n'y avait point de feu dans l'âtre, et nul mets n'attendait les convives sur la table vermoulue. Cette demeure présentait un aspect de misère et d'abandon qui navrait le cœur.

Trois personnes s'y trouvaient réunies : un homme jeune encore, portant un costume de " monsieur," mais dont les vêtements étaient usés et souillés. Cet homme se tenait à l'écart, aussi sur une escabelle.

Il avait la tête entre ses deux mains.

Auprès de la table, une femme très-belle, dont la souffrance avait ravagé les traits, tenait dans ses bras une enfant de quatorze ans, jolie comme un ange, mais bien pâle et qui semblait souffrir.

C'étaient les anciens maîtres du château, Pierre Hoël, vicomte de Penhoël, Juliette sa femme, et Blanche leur fille.

Un morne silence régnait, qui fut rompu par la voix de l'enfant, disant :

—Mère, j'ai faim.

Un râle s'échappa de la poitrine du vicomte, tandis que deux grosses larmes roulaient sur la joue blême de Juliette.

De gros sabots sonnèrent sur le sentier pierreux. Le mari et la femme relevèrent la tête à la fois.

—C'est Jean de Penhoël ! dit Juliette d'une voix qui trahissait son espérance.

Et la petite Blanche ajouta :

—Je parie qu'il nous apporte du pain !

La porte s'ouvrit : l'oncle en sabots montra sa belle et grande figure de vieillard, encadrée dans de longs cheveux blancs qui tombaient, à la bretonne, sur son vieil habit de gentilhomme breton.

—Bonsoir à tous, dit-il d'un accent triste : Que le bon Dieu soit avec vous.

Et il s'assit au bout du banc, car il semblait bien las.

—Oncle Jean, demanda Blanche, ne nous apportes-tu rien à manger.

Les paupières du bonhomme battirent comme si elles eussent été piquées par des larmes intérieures.

—Rien, pauvre petit ange, répondit-il.

Puis mettant son large chapeau entre ses jambes, il poursuivit :

—Vicomte, mon neveu, et vous, madame de Penhoël ma nièce, j'ai fait ce que j'ai pu. Ce matin je me suis levé avant l'aube ; c'était la moisson : j'ai pris le chemin des champs. Je me suis offert dans les fermes où j'entrais, disant : Me voilà : j'ai maintenant besoin de gagner ma vie, je suis vieux, mais je suis fort et j'ai bonne volonté. Je viens vous demander l'ouvrage que vous ne refusez à personne, pas même aux vagabonds qui viennent de France au temps de la récolte : donnez-moi une faucille et vous verrez si je sais travailler !

Les uns ne m'ont pas répondu parce qu'ils sont des ingrats, les autres m'ont dit :

—Ecoutez-nous, l'oncle ! nous ne faisons pas ce que nous voulons...

Pontalès est le maître. Il a répandu le bruit que vous l'aviez insulté en quittant le château. Il a fait défendre à tous ceux qui tiennent de lui ferme ou tenance de vous venir en aide.

Si Dieu m'avait laissé mes deux petites filles chéries, elles auraient été à Redon coudre et travailler, elles qui travaillaient comme des fées ! Mais Dieu me les a prises, vous le savez bien. On a retrouvé le fichu de Marie et la ceinture de Louise au bord du pertuis du Theil, qui n'a point de fond. Elles sont mortes, mortes toutes les deux, sans que leurs chers corps aient l'abri d'une tombe.

Puni soit le crime, si crime il y a !

J'ai serré mon mouchoir autour de mes reins et j'ai pris la route de Redon, j'aurais voulu prendre tout le pain qui est dans les boutiques. Ce n'était pas pour moi : je n'ai plus faim, depuis qu'on en manque ici.

J'ai faim pour vous.

Je ne sais faire qu'une chose : je sais me battre. J'ai cherché l'enseigne du maître d'escrime et je suis entré chez lui. J'ai dit : Me voilà, je suis un ancien soldat ; avez-vous besoin d'un prévôt de salle ?

Le maître m'a regardé en riant, et m'a répondu :

—Oui, bonhomme, j'ai justement besoin d'un prévôt.

—Alors, prenez-moi.

Il a ri plus fort, demandant :

—Est-ce qu'on savait déjà faire des armes, avant le déluge ?

—Je suis vieux, mais je suis fort, ai-je dit pour la seconde fois : essayez.

J'ai décroché un fleuret et je me suis mis en garde.

—Voilà du gothique ! s'est-il écrié en prenant un fleuret à son tour.

Et il a appelé tous ses élèves pour voir comme on bat un pauvre vieillard.

—L'ancien, m'a-t-il dit, si tu me touches une fois sur douze, je te fais prévôt de ma salle.

Nous n'avons tiré que sept coups, je l'ai marqué sept fois. Il m'a chassé tout en colère, disant que mon jeu n'est pas loyal.

En sortant de chez lui, j'ai rencontré le comte de Kerbris, qui venait passer autrefois chez nous six mois d'hiver et six mois d'été. Il est riche. Je lui ai dit : Bonjours à vous, comte de Kerbris, je suis Jean de Penhoël, et je voudrais vous parler en particulier. Il m'a tourné le dos, et je l'ai entendu qui disait : J'ai mes pauvres...

Alors j'ai rabattu mon chapeau sur mes yeux, parce que je pleurais à chaudes larmes, et je suis revenu jusqu'au cimetière m'agenouiller au pied des deux petites croix. J'ai eu l'idée de voler, mais ma médaille de la Vierge a brûlé ma poitrine ; je n'ai à vous donner que mon sang et ma chair...

Il y eut un grand silence.

Puis un sanglot souleva la poitrine de la mère, qui voyait la tête de l'enfant s'incliner comme une fleur mourante.

Pierre de Penhoël gémissait.

—Marie ! Louise ! cria l'oncle en sabots, pris par une sorte de délire, secourez-nous si vous êtes maintenant les enfants de Dieu !

Un bruit léger se fit dehors, qui tourna tous les yeux vers la porte.

Chacun, involontairement, songeait aux Belles-de-nuit secourables, qui apportent l'offrande au plus pauvre.

Ce fut comme deux nuages blancs qui passèrent dans la nuit de l'autre côté du seuil. L'oncle en sabots poussa un cri et se précipita.

Les deux nuages blancs se perdaient déjà dans l'ombre des taillis voisins.

Sur le seuil, il y avait deux larges écuelles toutes pleines, avec deux beaux talons de pain.

A suivre

NOTES LOCALES

Nécrologie

Les Canadiens Français du Nord-Ouest viennent de subir une lourde perte en la personne de Monsieur André Michaud, arpenteur fédéral, décédé hier 23 janvier à une heure du matin à l'hôpital d'Edmonton, muni des sacrements de l'Eglise.

Il était tombé malade, il y a huit jours de cela, mais rien ne faisait prévoir un si rapide dénouement.

Deux jours après son transport à l'hôpital général, une pneumonie infectieuse affectant les deux poumons se déclara.

Le Docteur Blais et le Docteur Arrowd lui prodiguèrent les soins les plus assidus, faisant appel à toute leur science et à tout le dévouement que la profonde amitié qui les unissaient au défunt leur inspira. C'est en vain qu'ils luttèrent pied à pied, contre la mort dont ils prévoyaient la victoire.

Le regretté André Michaud était connu de tout le monde à Edmonton et à travers tout l'Alberta. Ses qualités de coeur, son intelligence sure et le dévouement qu'il apportait au service de sa race, lui avaient attiré mieux que des sympathies—l'amitié de tous lui était acquise.

Sa mort a créé un vide qu'il sera bien difficile de remplir tant que subsisteront les derniers de ses amis.

Elle nous a particulièrement affectés, car dès le début, il s'était montré un des plus fermes soutiens de notre journal, qu'il aimait comme sa chose.

Peu de jours avant sa mort il nous entretenait encore de ce sujet et nous disait sa satisfaction de notre situation florissante. A dent apôtre de l'immigration canadienne-française et française, il se plaisait à répeter que dans un jour prochain notre race occuperait dans le Nord-Ouest une situation prépondérante.

Il était notre ami personnel, depuis déjà longtemps. En maintes et maintes occasions il nous donna de la force de son amitié les preuves les plus convaincantes.

Notre chagrin est grand, car un ami véritablement sincère est un trésor inestimable dont la perte est douloureuse toujours et quelquefois irréparable.

Au nom des Canadiens-Français et Français d'Edmonton, nous offrons à sa vieille mère, à ses frères et soeurs, avec l'expression de nos regrets bien sincères pour le malheur qui les frappe nos meilleures condoléances.

Mr André Michaud était originaire de St-Pascal de Kamouraska.

Ses funérailles auront lieu vendredi matin à 9 heures, à l'église St-Joachim.

AVIS AU PUBLIC

Madame Joe Langlais veut mettre ses propriétés en vente.

Tout acheteur du lot 145, block 6, Septième rue, devra considérer que les deux bâtisses, sises sur l'arrière du lot précité, sont la propriété personnelle de Monsieur Joe Langlais.

Ce dernier réserve expressement les deux bâtisses, qui seront enlevées le 1e M i.

AUX LECTEURS

Les ateliers du "COURRIER DE L'OUEST" sont en ce moment bien gênés par l'absence de deux typographes malades depuis deux semaines.

Cependant grâce au bon esprit et au dévouement de Messieurs Lafranchise et Grenon nous espérons pouvoir assurer notre service aussi régulièrement que par le passé.



Hon. Cross, Procureur général

La lutte contre l'alcoolisme — Le conseil municipal a endossé une résolution de l'Association de tempérance et de réforme morale, par laquelle cette Association demande au gouvernement provincial d'amender la loi des licenses des bars.

Cette demande émet aussi le voeu que les Bars soient fermés tous les soirs de la semaine à 7 hrs P. M. La résolution fût approuvée aprés une très courte discussion.

Secours au sinistres —Le conseil Municipal a voté hier au soir l'envoi d'une somme de $1000 aux victimes du tremblement de terre de la Jamaïque.



Hon. CUSHING, Ministre des Travaux Publics

Cette somme sera adressée au Maire de Kingston. La Banque "Nova Scotia" prévenue télégraphiquement en fera l'avance.

En même temps que le maire de Kingston apprendra l'offre, il recevra l'expression de toute la sympathie qu'Edmonton porte aux malheureux qui ont souffert du terrible désastre.

En faisant cette proposition le conseiller Manson fit remarquer qu'Edmonton dans sa marche rapide vers le progrès n'avait pas connu de calamité ni d'affliction. Il dit qu'il croyait que les habitants de la ville voudront tous sanctionner l'envoi de ces 1000 dollars pour aider au relèvement des victimes du tremblement de terre, qui sont de nationalité et de langue anglaise, c'est-à-dire qui ne sont pas des étrangers pour nous.

UNE AGREABLE SOIREE

Vendredi dernier, dans les salons de Monsieur J. H. Gariépy, une soixantaine d'invités se réunissaient pour s'amuser à cœur joie.

Madame et Mademoiselle Gariépy ont fait avec un tact parfait les honneurs de leur maison.

Aux sons d'un brillant orchestre jeunes gens et jeunes filles ont dansé jusqu'à une heure très avancée dans la nuit.

Un lunch irréprochable fût servi.

Naissance — Madame Almon Valiquette a mis au monde une grosse fille.

Elle reçut au baptême les noms de, Françoise, Marie, Desneiges,

Madame N. D. Beck et M. H. M. Martin étaient Parrain et Marraine.

MM. Gariépy & Lessard ont ouvert une succursale à l'Athabasca Landing.

C'est M. Léonce Lessard qui en a la direction.

Mademoiselle Ernestine Bérubé vient d'entrer au service du COURRIER DE L'OUEST en qualité de clavigraphiste.

La reunion du Canadian Club

Lundi prochain, 28 janvier, aura lieu le lunch bi-mensuel du Canadian Club.

Le sujet de la conférence qui suivra le lunch est "Up and Downs of Edmonton" par Mr McCauley. Il traitera les diverses phases du développement d'Edmonton.

Le pont du Grand Tronc.— Dans quelques jours 150 à 200 hommes seront employés à la construction du pont de Clover Bar.

Dans une conversation qu'il a eu avec un reporter du "Journal" M. Charles May dit qu'une petite armée va être nécessaire pour travailler aux fondations du pont. Celui-ci sera bâti sur quatre pilers mesurant de la la base au sommet 110 pieds. 60,000 verges cubes de beton seront employées.

La May Sharpe Construction Co. a déjà pour cette année plus d'un demi-million et contrats. Elle a aussi obtenu le contrat pour la construction de la Poste d'Edmonton qui coûtera $250,000.

BEAUMONT

Naissance : — Le 15 Janvier dernier Monsieur Thophile Chalifoux, apportait au baptême son *Seizième* enfant !! Il a donné à sa petite fille le nom de Marie-Alberta.

Mr et Mad. Paul Pruneau ont eu l'honneur d'être parrain et marraine.

Les routes — Cette année l'élection des commissaires pour les chemins a été vivement discutée.

RESULTAT

Township de Beaumont : M. Johnson élu par 16 voix de majorité sur M. Massicotte.

Township Est — M. C. Dubord élu par 7 voix de majorité sur M. B. Charette.

Nous espérons que les nouveaux élus donneront pleine et entière satisfaction au public par la justice et l'activité qu'ils mettront à remplir consciensieusement leurs devoirs.

Les voyageurs — M. Joseph Ouellette est de retour d'un voyage dans le Sud Est de l'Alberta. Il a fait l'acquisition d'un troupeau de moutons de 225 têtes.

Nous le félicitons de son initiative.

M. Arthur Trudel de St-Emile est depuis 3 semaines en visite chez son beau père M. Bernard Charest.

A travers la Paroisse—La visite de paroisse vient de se terminer à la grande satisfaction de M. le Curé. Il a trouvé partout une honnête aisance. Toutes les familles sont satisfaites de leur sort.

Monsieur le curé a eu le plaisir d'enregistrer 5 nouvelles familles fixées à Beaumont durant l'année 1906. Ce sont les familles suivantes :

Théophile Chalifoux venant de Ste-Rose, de Québec, sa famille compte 11 membres. Wilfrid Ouimet, de St-Rose de Québec 11 membres.

Jean Pruneau de Duluth, U. S., 3 membres. Joseph Desrochers, de Ste-Rose de Québec, 8 membres. Emmanuel Lamoureux de St-Scholastique, P. Q., 7 membres. La Paroisse de Beaumont comporte 77 familles Canadiennes-françaises formant un total de 500 personnes.

Statistique des faits religieux

L'année 1906 a vu dans l'Eglise de Beaumont :

Baptêmes d'enfants :	19
Baptêmes d'adultes (conversion)	1
Sépultures d'enfants :	4
" d'adultes :	2
Mariages :	4

Retraite—Une grande retraite préparatoire aux devoirs pascal commencera le 10 Février prochain.

Elle sera prêché par le Révérend père Emard, O. M. I., d'Edmonton.

Chance d'affaire a St-Albert

DES SOUMISSIONS seront reçues par le soussigné, d'ici au 15 janvier, 1907 pour l'achat d'un stock de marchandises spéciales, consistant en un assortiment complet et nouveau de Nouveautés, Epiceries et Quincaillerie (valeur approximative de $5,000.00) à St. Albert. Le magasin, qui jouit d'une bonne clientèle, est situé dans le centre du village et peut être loué pour un prix raisonnable.

On pourra obtenir la permission de visiter le stock et des informations plus amples, de

I. W. LEWIS,
Box 311, Edmonton

On demande une bonne à tout faire au No. 295, 7e rue, Bons gages.